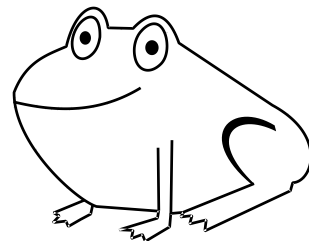


Un tel projet ne peut être cautionné sans qu'un minimum d'information soit communiqué aux élus !

Il convient d'en définir précisément le périmètre, et notamment :

- Un cadre juridique précis, et pas seulement la communication d'un statut-type légèrement adapté, découlant d'une étude juridique faite par un avocat ou un notaire sur les relations entre les collectivités locales et la SPL ;
- Un cadre organisationnel : quel dirigeants, nombre d'employés, administrateurs, mode de choix, de nomination ou de recrutement, etc. ;
- Un cadre structurel, englobant les recherches de terrain, la nature de la construction, le matériel à acheter, etc. ;
- Un cadre financier, comprenant un budget prévisionnel, ainsi que les coûts envisagés, qu'ils soient initiaux, de fonctionnement, en charges et autres, les modalités de calcul du prix des prestations, la répartition des charges nouvelles, ainsi que du prix accrus des repas, entre la commune et les familles, implication des banques et garanties en cas de faillite ;
- Un cadre administratif : modalités de contrôle et de suivi du fonctionnement de la SPL, de la qualité des prestations, de l'hygiène et de la sécurité, modalités d'action en cas de pannes matérielles, ou de grèves, etc.

Je ne sais pas si les repas seront meilleurs, mais la soupe sera bonne !



✂

La Voix des Scéens Adhésion Renouvellement b30

Nom Prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

Cotisation simple : 15 € Cotisation bienfaiteur €

Chèque à l'ordre de « La Voix des Scéens » BP 56 92330 SCEAUX

Date..... Signature.....

(Déduction de votre impôt sur le revenu : 66% du versement dans la limite de 20% du revenu imposable)

La Voix des Scéens v1

Bulletin trimestriel mai 2012 – n°30

Directeur de la publication : Jean- Jacques Campan

Association « La Voix des Scéens » - B.P. 56 - 92330 SCEAUX - Courriel : lavoixdessaens@orange.fr

La restauration scolaire Une solution inquiétante

La création d'une Société Publique Locale (SPL), que le maire a faite voter les 2 février et 10 mai passés afin d'assurer la restauration des écoles primaires, engage la commune dans des dépenses dont nous ignorons les limites et dont nous ne pourrions pas juger de la pertinence par manque de visibilité sur le fonctionnement des SPL.

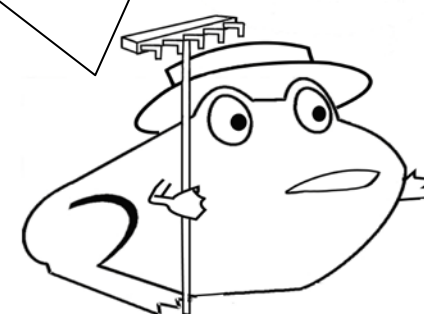
Voici quelques questions que nous posons :

La restauration scolaire est un échec à Sceaux. D'autres villes sont satisfaites de leurs prestataires extérieurs. Pourquoi pas Sceaux ?

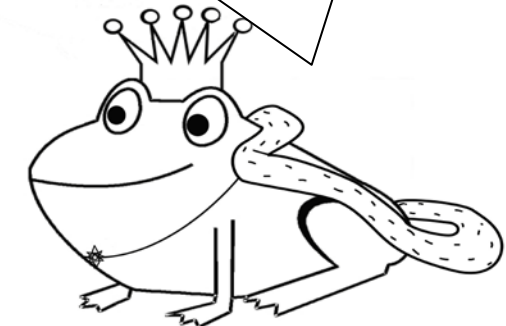
Le nouveau schéma de production des repas nous paraît flou à la fois juridiquement, économiquement et qualitativement.

- **Juridiquement** : Ces SPL sont elles bien des sociétés anonymes régies par le code de commerce échappant aux règles strictes et protectrices du droit public ?
- **Économiquement** : La SPL devra emprunter, s'équiper en matériel, recruter du personnel et satisfaire à toutes les normes réglementaires imposées pour ce type d'activité (hygiène, sécurité, etc.). Un compte d'exploitation prévisionnel n'a même pas été présenté malgré nos demandes répétées !! Allons-nous une fois de plus vers une dérive financière ?
- **Qualitativement** : En quoi l'amélioration de la qualité des repas découle-t-elle nécessairement de la constitution d'une SPL ?

Une SPL, Sire ? C'est quoi exactement ce truc ?



Une spécialité signée « Philippe Laurent », c'est tout !



Jean-Jacques CAMPAN

Sceaux, le 21 mai 2012

Conseiller Municipal

Président du groupe « **La Voix des Scéens** »

BP 56 - 92330 SCEAUX

jjcampancm@orange.fr

LETTRE OUVERTE

À

Monsieur Philippe LAURENT

Maire de Sceaux

Objet : Prestations de restauration collective

Monsieur le Maire,

Lors des Conseils Municipaux des 2 février et 10 mai 2012, notre groupe « **La Voix des Scéens** », vous a fait part de ses réserves relatives à la Société Publique Locale (SPL) que vous voulez créer avec la ville de Montrouge pour assurer la restauration collective des écoles des deux villes.

Je vous ai alors posé spécifiquement la question de savoir si vous aviez étudié avec les communes proches les possibilités de mutualisation d'installations existantes, notamment dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Vous avez répondu que vous aviez exploré des pistes alternatives, mais qu'aucune possibilité n'avait été identifiée.

Je m'étonne de votre réponse.

En effet, il apparaît qu'une délibération du 10 juillet 2010 de la ville d'Antony mentionne qu'elle dispose d'une cuisine centrale qui est en cours de rénovation. Elle sera gérée par un prestataire (en l'occurrence Elixor, ex-Avenance), dans le cadre d'une DSP et de l'exécution d'un cahier des charges précis concernant notamment la qualité et le prix des repas.

Cette cuisine centrale aura une capacité de 7000 repas par jour. La commune d'Antony n'en utilisera qu'environ 4000, le délégataire pouvant utiliser la capacité disponible de 3000 repas par jour à son gré en contrepartie d'une redevance.

Je ne comprends donc pas que, suite à ma demande précise, vous n'ayez pas mentionné cette possibilité qui s'adapte parfaitement aux besoins de Sceaux (1600 repas par jour).

Je considère, de ce fait, que le Conseil Municipal n'a pas été correctement éclairé avant le vote qui a décidé de la création de la SPL.

J'ajoute que cette entreprise avec la ville de Montrouge n'aura pas la taille critique. Toutes les sources du secteur et de la presse spécialisée (« *Néo Restauration* » ou « *Cuisine Collective* ») montrent que les besoins de Sceaux et Montrouge (1600 + 3800 = 5400 repas par jour) sont en-dessous du seuil de rentabilité (6000 repas par jour) de ce type d'investissement.

Avant d'engager la ville dans des dépenses et des risques importants (la SPL devra investir 6 à 7 M€ notamment pour construire une nouvelle cuisine centrale qui existe déjà à Antony), il me semble impératif d'examiner de façon approfondie la solution développant une synergie avec la ville d'Antony, car elle répond aux critères de qualité susceptibles de satisfaire les enfants et leurs parents (contrôle du fournisseur, proximité du lieu de fabrication des repas, maîtrise de la qualité, etc.).

La ville de Sceaux n'aurait aucun investissement à faire, contrairement au projet voté par votre majorité, et dont vous avez refusé de nous communiquer, malgré nos demandes pressantes, la moindre prévision financière d'exploitation.

Ainsi, avant de lancer notre commune dans cette aventure, et par respect vis à vis des Scéens, je vous demande expressément de bien vouloir:

- vous rapprocher de Monsieur le Maire d'Antony qui, j'imagine, saura prendre le temps nécessaire pour étudier avec vous une mutualisation des moyens entre nos deux communes, mutualisation qui s'inscrit dans la logique de l'instauration de notre Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre ;
- ou bien d'étudier toute autre solution, aussi efficace mais moins onéreuse, avec une commune voisine, principalement de notre communauté d'agglomération.

Je vous remercie donc par avance de surseoir à la décision de création de la SPL et j'attends votre prompt réponse sur la possibilité de mise en commun des moyens existants avec les communes voisines et en particulier celle d'Antony.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Jacques CAMPAN

Pour le groupe « **La Voix des Scéens** »